

Procédure de recrutement

Les dossiers de candidature sont adressés aux familles par l'intermédiaire des établissements d'origine. Ce dossier de candidature doit **impérativement** être retourné dûment complété et signé à l'établissement envisagé au plus tard le :

vendredi 10 mai 2019

Tous les candidats seront conviés pour réaliser un test de positionnement permettant d'apprécier leurs aptitudes à :

- Comprendre des documents visuels.
- Réaliser des activités graphiques et manuelles.
- Exprimer une sensibilité artistique.

Les tests auront lieu **le mercredi 22 mai 2019**.

Une commission se réunira **le mercredi 29 mai** et arrêtera la liste des candidatures recevables. Le lycée informera la famille et l'établissement d'origine de la décision quant à l'aptitude du candidat à poursuivre dans ces formations.

Si votre demande est jugée recevable, vous reporterez le choix du bac pro « étude et réalisation d'agencement » sur la fiche d'affectation correspondant à son niveau scolaire.

S'il ne satisfait pas aux exigences de cette formation, il est recommandé de formuler d'autres vœux.

Un barème calculé sur les évaluations du livret scolaire unique (LSU) permettra de classer les candidats retenus par la commission.

En fonction des capacités d'accueil, les mieux classés seront affectés, les suivants figureront sur une liste d'attente. Vous serez alors informé par courrier, sous couvert du chef d'établissement d'origine, des résultats définitifs de l'affectation, le mardi **25 juin 2019**.

Pièce à joindre au dossier :

- Fiche pédagogique complétée par l'élève et l'équipe pédagogique

FICHE PEDAGOGIQUE

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

PARTIE A COMPLETER PAR L'ELEVE

1/ Expliquez votre intérêt pour la formation et les métiers en lien avec l'agencement :

2/ Résumez vos activités scolaires ou extra-scolaires qui vous semblent en rapport avec l'agencement :

PARTIE A COMPLETER PAR LE PROFESSEUR PRINCIPAL

Matière enseignée :
Nom et prénom : Signature :

Avis du professeur principal sur la poursuite en bac pro « étude et réalisation d'agencement » après consultation de l'équipe pédagogique :

AVIS CIRCONSTANCIÉ ÉVENTUEL DU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Cachet et signature :